

Délimitation des zones sensibles pour l'avifaune nicheuse lors de la pratique d'activités terrestres (trails...)

-  zones sensibles
-  périmètre d'étude

- 1** Prairie sèche de Sangatte : nidification de l'Oedicnème criard
période sensible : 1er mars- 1er aout
- 2** Dunes d'amont : nidification de l'Engoulevent d'Europe, passereaux paludicoles.
période sensible : 1er mars - 1er aout
- 3** Roselière et marais de Tardinghen : nidification du Butor étoilé, passereaux paludicoles et limicoles.
période sensible : 1er mars - 1er aout
- 4** Estuaire, dunes et vallée de la Slack : nidification du Grand Gravelot, passereaux paludicoles, Engoulevent d'Europe, limicoles (Echasse blanche, Avocette élégante...) et d'espèces rares, inféodées au prairie humide/roselière : Marouette ponctuée, Butor étoilé, râle des genêts, Tarier des prés...

